

d'honneur, et le petit cochon voyant clair et trottant comme un lièvre ne crut pouvoir mieux témoigner sa reconnaissance à son bienfaiteur, qu'en lui tenant compagnie tout le reste de sa vie.

» D'autres auteurs prétendent que dans le principe, le cochon était l'attribut distinctif de Saint Antoine, martyr du premier temps du christianisme, qui exerçait le métier de boucher à Rome... Les bouchers le prirent pour patron et, afin de le distinguer, dans la suite, des autres saints du même nom, le firent représenter ayant près de lui un cochon. Mais plus tard, le recours au célèbre ermite étant devenu général, on confondit les deux saints et on attribua le cochon qui convenait au saint boucher, au patriarche des cénobites. (*Annales du Cercle archéol. de Mons*, I, 316-7.)

» Quoi qu'il en soit, pour honorer le souvenir du cochon de Saint Antoine, les confréries de ce saint avaient, au moyen-âge, le privilège de faire paître dans les villes un pourceau qui portait, pour être reconnu, une clochette au col et était vulgairement appelé « le pourceau Saint-Antoine ». A chaque porte où il se présentait, l'animal était nourri, par respect pour le nom qu'il portait. Les habitants du logis ne pouvaient, d'ailleurs, le repousser. Lorsque sa présence devenait incommode, on le faisait sortir en l'attirant sur la rue avec un morceau de pain. Mais comme plusieurs habitants de la ville de Mons, par exemple, appendaient au col de leurs porcs des clochettes et les faisaient courir par les rues, le confrérie de Saint Antoine, érigée en l'église de Saint-Nicolas-en-Havré à Mons, présenta, en 1548, une requête au magistrat pour faire interdire cet abus de leur droit.

» Depuis bien longtemps la phrase populaire *'t is een straetverken* « c'est un pourceau courant les rues », est tout ce qui rappelle encore les cochons de Saint Antoine. Toutefois l'habitude s'est conservée jusqu'à nos jours, de porter en offrande à Saint Antoine, le jour de sa fête, des têtes de cochon ou du lard... D'autres paysans qui sont trop pauvres pour acheter une tête de cochon offrent des poules, des canards ou des pigeons. »

REINSBERG-DURINGSFELD, *Calendrier belge*, I, 54-56.

## BIBLIOGRAPHIE

*Le folklore de l'île de Kythnos*, par Henry HAUTTECEUR. — Conférence faite à la « Société royale belge de géographie ». — Broch. in-16. Bruxelles, Havermans, éd. 1898.

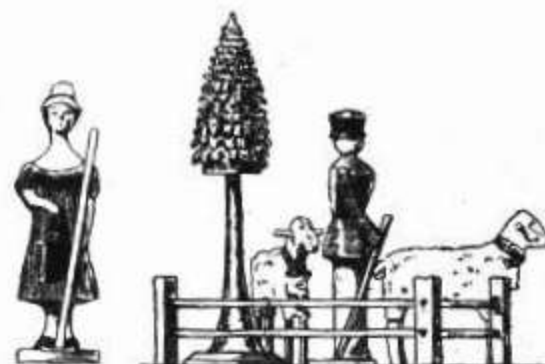
Sous ce titre, l'auteur donne le résultat d'observations personnelles, qui ont dû charmer ses auditeurs. Cette petite île de 3,000 habitants, que M. H. connaît de par ses fonctions d'administrateur d'une importante société minière, et où il a collectionné les traditions en lettré et en curieux, abonde en coutumes et croyances intéressantes. On trouve dans la brochure de M. H. toutes sortes de matériaux. Il n'a pas cherché à les classer suivant un ordre systématique; il parle alternativement et parfois en même temps de présages, de jours fastes et néfastes, de sortilèges, de talismans, de médecine, d'oracles, de coutumes festives, etc., c'est un joli pêle-mêle. Les renseignements sont parfois succincts, mais toujours soigneusement rapportés. La lecture de la brochure est certainement agréable. L'aurait-elle été moins sans cet aimable désordre?... Cruelle énigme!

O. G.



## SAINT NICOLAS

BIENFAITEUR DES ENFANTS ET DES JEUNES FILLES



Nous avons constaté précédemment (1) la popularité de saint Nicolas au pays de Liège comme bienfaiteur des enfants. Cette popularité n'est pas près de décroître. Il semble même qu'elle s'accroisse en se diversifiant dans la forme, si l'on en croit l'orientation de plus en plus

générale des industries et des négoce dans la voie des cadeaux dès le début de décembre. Nous ne voulons pas parler des inventions nouvelles, qu'elles partent de haut ou de bas; nous ne voulons même pas insister, dans cet ordre d'idées, sur le singulier développement qu'a pris depuis deux ou trois ans, à Liège, la fabrication des marionnettes, lesquelles ont littéralement envahi, cette année, les éventaires des marchands de poupées. Une constatation plus typique encore a requis les observateurs. Autrefois les cadeaux du Grand Saint étaient d'humbles joujoux, des fruits, des gâteaux et des bonbons. Aujourd'hui la pancarte « Saint-Nicolas », écrite en caractères d'affiches, tire l'œil à toutes les vitrines, non seulement chez les confiseurs, les boulangers et les marchands de jouets, mais aussi chez les négociants les plus inattendus en cette affaire. Nous connaissions les « étrennes utiles » des marchands de confections: nous avons à présent la « Saint Nicolas utile » du libraire et du marchand de meubles... et l'ingéniosité de la réclame est un nouvel appoint pour la popularité du Grand Saint.

Le mythe aimable de saint Nicolas reste donc généralement exploité même dans les villes où l'élément « bourgeois », par snobisme, paraissait disposé à lui préférer le Petit Noël français.

(1) Voir ci-dessus, tome V, pp. 189 et suivantes.

Hanscrouff lui-même, notre Père Fouettard à nous, garde sa vogue entière !

Dans les quartiers populaires d'Outre-Meuse et de Sainte-Marguerite, à Liège, où l'usage des tournées effectives du Grand Saint s'est admirablement conservé, la personne qui joue ce rôle est payée par les familles et parcourt toute la rue, deux ou trois fois par semaine, dans les temps qui précèdent la date bienheureuse du 6 décembre; souvent saint Nicolas est accompagné d'un âne, et d'un domestique tout de noir habillé. Celui-ci, c'est Hanscrouff! Parfois Hanscrouff voyage seul. Un enfant me contait les jours derniers que le Hanscrouff qui était allé chez lui la veille au soir, s'était mis tout-à-coup à causer de sa voix naturelle pour demander au papa un morceau de sa « chique ». L'enfant concluait : quand Hanscrouff parle avec une grosse méchante voix, c'est pour nous faire peur!...

..

La célèbre chanson des « trois petits enfants » recueillie par Gérard de Nerval et que remit en musique Massenet en personne n'est pas connue de notre peuple. Mais on en connaît le sujet : il circule comme légende explicative du bac aux mioches qui accompagne saint Nicolas dans les images et les statues. C'est pourquoi nous la reproduisons ici.

Il était trois petits enfants  
Qui s'en allaient glaner aux champs.

S'en vont au soir chez un boucher.  
« Boucher, voudrais-tu nous loger?  
— Entrez, entrez, petits enfants.  
Y a d' la place assurément. »

Ils n'étaient pas sitôt entrés  
Que le boucher les a tués,  
Les a coupés en p'tits morceaux,  
Mis au saloir comme pourceaux.

Saint Nicolas, au bout d' sept ans,  
Saint Nicolas vint dans ce champ;  
Il s'en alla chez le boucher :  
« Boucher, voudrais-tu me loger ?

— Entrez, entrez, saint Nicolas,  
Y a d' la place, il n'en manque pas. »  
Il n'était pas sitôt entré  
Qu'il a demandé à souper.

« Voulez-vous un morceau d' jambon ?  
— Je n'en veux pas, il n'est pas bon.  
— Voulez-vous un morceau de veau ?  
— Je n'en veux pas, il n'est pas beau.

Du p'tit salé je veux avoir  
Qu'y a sept ans qu'est dans l' saloir ! »  
Quand le boucher entendit ça  
Hors de sa porte il s'enfuya.

« Boucher, boucher ne t'enfuis pas  
Repends-toi, Dieu te pardonnera. »  
Saint Nicolas posa trois doigts  
Dessus le bord de ce saloir.

Le premier dit : « J'ai bien dormi. »  
Le second dit : « Et moi aussi. »  
Et le troisième répondit :  
« Je croyais être en paradis ! »

Il était trois petits enfants  
Qui s'en allaient glaner aux champs.

Certains expliquent l'origine de cette légende de la manière suivante. En l'iconographie chrétienne primitive, on figurait saint Nicolas baptisant dans les fonts trois catéchumènes, types des nations

païennes qu'il avait converties ; et, au palais de Latran à Rome, notamment, une inscription disait : *Auxil martatos hic rivo fonte renatos*. Dans le langage mystique de l'Évangile et des Pères, le baptême fait sortir l'homme du péché et le ressuscite à la vie céleste. Mais ce fut la tendance générale des légendaires du moyen-âge de prendre à la lettre ce langage, de voir dans les paroles destinées à rappeler cette pensée morale, des récits de résurrections réelles, positives. Les catéchumènes étaient nus, en ces antiques représentations de saint Nicolas ; ils étaient beaucoup plus petits que le saint, suivant un usage assez général par lequel l'artiste cherchait à rendre sensible aux yeux l'idée d'une infériorité morale (1). On les prit pour des enfants, en même temps qu'on prenait les fonts baptismaux pour un baquet, et l'on forgea de toutes pièces, de même que nos petits écoliers le font souvent devant une « image à expliquer » de leur livre de lecture, le conte qui a valu à l'évêque de Myre de devenir le protecteur des petits enfants.



Par le même système de confusion on explique la légende qui fait en certains lieux

du saint le protecteur des marins : le baquet aurait été pris pour un navire dans certaines représentations naïves de l'objet, et on en aurait conclu que saint Nicolas avait sauvé miraculeusement des navigateurs en péril sur l'Océan.

Une autre figuration du Saint expliquerait comment il est considéré aussi comme le protecteur des jeunes filles dans leurs amours : à ce titre, il est souvent invoqué, notamment, dans le Hainaut (2). L'attribut de saint Nicolas que l'on croit le plus ancien sinon tout à fait primitif consiste en trois boules qui sont placées tantôt sur un livre qu'il porte à la main, tantôt à ses pieds, tantôt dans un pan de

(1) C'est la même intention qui incite nos fabricants de marionnettes à faire de Charlemagne un géant et de Tchanchet, personnage épisodique et trivial, un véritable nain. Voir à ce sujet *Wallonia*, t. III, p. 122.

(2) A Liège, saint Nicolas passe pour apporter des maris aux jeunes filles. Cf. *Wallonia*, t. V, p. 191.

son vêtement, quelquefois même suspendues à sa crosse. Les uns y voient une allusion au dogme de la Trinité, dont saint Nicolas aurait été un zèle défenseur; d'autres pensent que ce sont trois pains, parce que l'évêque nourrit les habitants de Myre pendant une semaine. D'autres enfin prétendent que cet attribut désigne les trois bourses d'or que, d'après la légende, le saint jeta secrètement dans l'habitation d'un noble ruiné pour l'aider à marier ses trois filles.

Cette dernière légende circule, sous une forme un peu différente, dans le Hainaut. Voici la version que nous en fournit un de nos correspondants, telle qu'elle est populaire au pays de Charleroi: « Saint Nicolas était très, très riche. Son voisin, officier de l'armée d'alors, était très, très pauvre — pauvre en écus, s'entend, car il avait sept filles! Or ces sept filles, sans dot, menaçaient de mal tourner, et le pauvre père ne voyait pas la possibilité d'un placement plus moral qui sauvât leur vertu des embûches de Satan. Saint Nicolas, qui connaissait la situation, fit sept bourses et les remplit d'or. Pendant une semaine il vint, chaque nuit, jeter dans la chambre des jeunes filles une bourse d'écus portant une inscription qui la dédiait en dot à l'une d'entre elles. Et les sept jeunes filles furent ainsi sauvées de l'enfer. Elles trouvèrent d'honnêtes maris et elles eurent beaucoup d'enfants. » (1)

Cette légende, qui suffirait à légitimer aux yeux du peuple le culte des jeunes filles pour saint Nicolas, ne paraît pas être répandue ne dehors du pays de Charleroi. Mais il existe dans le sud du Luxembourg un usage qui doit avoir avec ce culte un rapport plus ou moins direct.

C'est la foire très originale dite de la Saint-Nicolas, à Arlon, qui n'a pas, croyons-nous, sa pareille dans le pays. Elle se tient en deux séances, la première, la vraie « foire de Saint-Nicolas ou des Amoureux », qui se tient le premier jeudi de décembre, et la seconde, le premier jeudi de janvier.

A la première les jeunes gens achètent un cadeau aux jeunes filles. Pour les uns, c'est un premier jalon qu'ils posent, une entrée en relations dont le but est le mariage; pour les autres, c'est une simple galanterie envers les jolies personnes de leur connaissance.

Dans le cas où il n'y a pas de rupture, c'est le jour de la foire du Nouvel An que se font les fiançailles, non pas devant notaire, mais par une simple convention verbale entre fiancés et parents. On débat les conditions, chacun jette sa part d'avantages dans la balance

(1) Communication de M. O. LEFEBVRE, à Jumet.

et si les deux plateaux s'équilibrent, le marché se conclut, on fixe le jour de la noce (1).

La foire de Saint-Nicolas a eu lieu cette année avec le même succès, en tout bien tout honneur, comme le veut la coutume.

Le coup d'œil de cette foire est curieux. Les paysannes ont mis pour la circonstance tout ce qu'elles ont de plus joli. Et rien d'amusant comme de voir ces accortées et robustes filles des champs, souvent jolies, presque toujours éclatantes de santé, toutes roses, faire la roue et rire, et montrer leurs dents blanches, des dents qui mordent à même les grosses tartines; rien d'amusant comme de les voir, au milieu des jeunes gars, faire leurs petites manières et permettre — pour le bon motif! — quelques menues familiarités...

De son côté, la « jeunesse » des villages s'est mise « sur son trente-et-un ». Le chapeau posé sur l'oreille, les cheveux grassement huilés, couvrant le front à la Capoul; débarbouillés et luisants de propreté, ils se pavanent et parodent avec importance dans leurs habits de dimanche.

Quand ils ont jeté leur dévolu sur telle ou telle de leurs connaissances qui a su leur plaire, ils s'en vont dans les cafés — bourrés ce jour-là — pour faire plus ample connaissance et s'entendre sur une foule de détails.

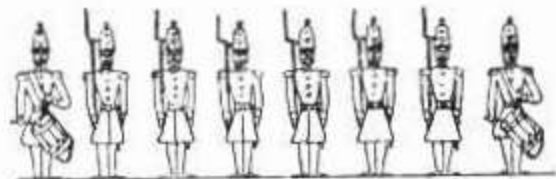
Quand on s'est entendu, on s'achète « un Saint-Nicolas »: le jeune homme paie des oranges, des sucreries, etc.; la jeune fille offre à son galant une pipe, une blague à tabac ou toute autre chose. Et aux étales des magasins, devant les boutiques en plein air, stationnent des groupes qui choisissent, discutent les prix, se chargent de fruits, de jouets, de gâteaux.

Avant de partir, de quitter la ville, on s'en va, par bandes, riant et chantant, danser quelques danses. Car certains cafés, dès le matin, ont affiché des pancartes alléchantes: BAL A 2 HEURES. Et l'on se promet une joie de sauter au bras de l'ami qu'on vient de s'assurer. Ces cafés ne désemplissent pas: par moments, quand la porte s'ouvre, des bouffées de musique, une musique aigrette d'accordéon ou les notes aiguës d'un cornet, vous arrivent aux oreilles et l'on entend les rires et les cris des danseurs...

(1) Dans les mariages entre campagnards de la partie allemande du Luxembourg, il y a un facteur tout-à-fait original qui joue un rôle des plus importants: c'est le *Heiligman*, espèce d'agent matrimonial. Personnage typique, rusé comme un paysan normand, se faufilant dans toutes les familles et — chose étonnante — jouissant généralement de la confiance de tous. Cet individu connaît toutes les occasions, toutes les situations de fortune, tous les partis sortables. Il ménage les entrevues, conduit les négociations. Si celles-ci aboutissent à un mariage, il touche tant pour cent sur la dot, et on lui fait cadeau d'un chapeau-cylindre et d'une paire de bottes. Pendant les négociations il vit aux crochets des deux familles, boit, mange, loge tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, et est naturellement le premier invité à la noce.

Et c'est ainsi que se passent les choses, chaque année, au Marché de la Saint-Nicolas, qu'on appelle à Arlon le « Marché des Amoureux »...

Toutes les légendes signalées plus haut et qu'on prétend dériver d'une même source — l'attribut iconographique du saint — quelle que soit l'origine qu'on veuille leur attribuer, ne paraissent pas être la justification première du culte de saint Nicolas. On sait, du reste, que l'histoire du Saint est remplie d'obscurités, ce qui est le fait de tous les Saints de la période primitive de la chrétienté.



Son culte populaire à titre de bienfaiteur des enfants, qui doit, comme étant le plus général en nos contrées, nous intéresser spécialement, ne lui est pas

particulier puisqu'en Italie, par exemple, ce rôle appartient à sainte Lucie, et qu'à Cologne les enfants attendent leurs cadeaux de sainte Barbe. Même en pays wallon, la croyance au distributeur céleste de bonbons et de joujoux ne s'applique pas partout à saint Nicolas. A Mons et dans la contrée agricole de l'ouest du Hainaut, ce saint agit en partage avec sainte Catherine (25 novembre) — et la bonne entente est telle entre les deux bienheureux que sainte Catherine emprunte à saint Nicolas son prosaïque baudet pour ses tournées distributives aux fillettes, quitte à lui en rendre la jouissance quand viendra pour le Saint l'époque de dispenser ses propres dons aux garçonnetts. Il se fait même qu'en Borinage, notamment à St-Ghislain et à Boussu, sainte Catherine est seule à satisfaire à toute la besogne : le 25 novembre, filles et garçons reçoivent d'elle leurs menus cadeaux — et saint Nicolas se repose.

Beaucoup pensent que l'usage de fêter saint Nicolas en Belgique et de lui attribuer les dons qu'on fait aux enfants n'est pas très ancien. On peut constater que REINSBERG, dans son *Calendrier belge*, insiste sur l'antiquité du culte identique rendu avec les mêmes détails pittoresques à saint Martin, dans le pays flamand et jusqu'à Tournai — alors qu'il donne relativement peu de documents sur saint Nicolas.

Un détail caractéristique consiste dans le fait que saint Martin, comme sainte Catherine, comme saint Nicolas, sont accompagnés dans leur tournée par un valet grotesque et bourru, analogue au Père Fouettard qui, en France, sert de repoussoir ambulante à Jésus-Christ lui-même, dans son rôle de Petit-Noël.

C'est encore ce que l'on constate en Allemagne, où notre Hanscrouff porte tantôt le nom de *Hans muff* ou de *Hans Trapp*, et tantôt (généralement dans le Nord) celui de *Knecht Ruprecht* (1).

Si saint Nicolas s'est parfois déchargé, par un partial échange avec sainte Catherine, de son rôle de bienfaiteur des bambins contre celui plus théorique de protecteur des jeunes filles, c'est qu'il semble ne pas avoir à l'un plus qu'à l'autre un droit de nature, un droit personnel et incontestable, et saint Martin pourrait bien y avoir autant de droits que lui.

Saint Martin succéda dans la basse mythologie à l'ancien dieu qu'on désigne communément sous le nom de Mars Thingsus. C'est du moins ce qu'on infère du fait que plusieurs détails essentiels du culte de ce dieu ont pris l'étiquette du saint, tels que les feux de joie, les quêtes, les sacrifices et festins de l'oie (2). Or saint Martin reste en certaines parties de notre pays l'archétype du bienfaiteur des enfants — et même le prototype chrétien, puisque son culte ne diminue chez nous que par le fait qu'il passe, en se départageant, à saint Nicolas (3), à sainte Catherine et au Petit-Noël.

On peut remarquer que les saints et saintes qui remplissent suivant les contrées le rôle dont il s'agit, ont tous leurs fêtes à quelques jours de distance et dans la même période de l'année. Le retour de l'hiver se distingue naturellement dans tout le folklore par une recrudescence d'appétit : c'est l'époque des fortes mangeailles et par conséquent des festins. Il faut ajouter que c'est aussi l'époque où le froid ramène les enfants au logis et où leur amusement doit se concilier de plus près avec la tranquillité des parents. Pour des raisons d'ordre pratique, les distributions de jouets et de bonbons sont ici, comme on dit, parfaitement de saison.

Lorsqu'à notre époque même, dans l'éducation familiale, pour rehausser la valeur des actes d'autorité, on constate si souvent le besoin de faire intervenir des forces occultes de divers genres — on conçoit que nos ancêtres aient tout naturellement recouru pour cet office à leurs dieux, et que les saints en aient hérité. Seulement, la majesté de ceux-ci s'accommodant assez mal du rôle de Père Fouettard, on les flanqua de ce valet féroce, de ce Hanscrouff qui, en Allemagne et en France, comme ici même, dans l'imagination mal disciplinée des enfants, s'accousine si volontiers aux sorciers ou aux êtres fantastiques les plus terrifiants.

O. COLSON.

(1) M<sup>re</sup> H. REINECKE, dans *Rev. des trad. pop.*, IV, 640. — Voir aussi le travail récent de WEINECK, *Knecht Ruprecht u. s. Genossen*; Cf. *Der Urquell*, t. II (1898), p. 142.

(2) Sur l'oie de la Saint-Martin, voir *Wallonia*, t. II, p. 181.

(3) Sur St-Nicolas et le dieu du solstice d'hiver, cf. MANNHARDT, *Die Götterwelt*, p. 186.



## ABOU NIOUTE ET ABOU NIOUTINE



DANS les articles trop élogieux que M. Gaston Paris et M. René Basset ont bien voulu consacrer à notre travail sur Pacolet<sup>(1)</sup>, ces deux savants, dont l'autorité est si considérable, contestent l'existence d'une ancienne traduction espagnole des *Mille et une nuits*, que nous avons cru pouvoir admettre par voie de conjecture<sup>(2)</sup>.

Nous avouons que les arguments invoqués ne nous ont pas semblé décisifs et il nous paraît que la question doit rester ouverte. Pour la trancher, il conviendrait d'examiner en détail chaque conte figurant à la fois dans la littérature espagnole et dans les *Mille et une nuits*; ce n'est qu'alors qu'on pourra reprendre utilement la controverse.

Ce qu'il faudra surtout, c'est distinguer nettement entre les contes espagnols qui reproduiraient exactement le modèle arabe et ceux qui n'en sont qu'un écho plus ou moins fidèle. Seuls, les premiers auraient force probante, car il n'y a que la coïncidence dans les détails qui pourrait démontrer l'existence d'une version espagnole écrite. Quant aux autres, ils doivent évidemment être ramenés à la tradition orale, sur laquelle M. Basset appelle à bon droit l'attention.

Pour contribuer à ces recherches, nous dirons aujourd'hui un mot d'un conte espagnol qui semble se rattacher à la tradition orale d'un conte arabe dérivé d'une histoire des *Mille et une nuits*.

Dans le *Libro de los gatos*, qui est la version espagnole des fables d'Eudes de Cheriton, le traducteur, qui ne prend d'ordinaire pas de telles libertés, ajoute à l'histoire du menteur, qui, flattant les singes, est comblé par eux de bienfaits et de l'Homme sincère qui,

(1) *Wallonia*, VI (1898), pp. 5 et suivantes.

(2) *Romania*, 1898, p. 325. — *Revue des traditions populaires*, XIII, pp. 284 et 346.

leur ayant dit la vérité, subit leurs mauvais traitements, une suite, qui est un autre conte et dont voici un résumé.

L'Homme sincère, auquel les singes ont arraché les yeux, se réfugie sur un arbre. « Pendant la nuit, des animaux de toute espèce viennent causer au pied de l'arbre. Un renard parla d'un roi du voisinage qui était l'homme le plus malheureux (ignorant) du monde; il était aveugle et sa fille était muette. Le renard ajouta qu'il était cependant bien facile de les guérir l'un et l'autre. « Le dimanche, ajouta-t-il, quand les bonnes femmes font leurs offrandes et laissent du pain sur les fosses, je vais le manger; si avant que je puisse l'avaler, on m'arrachait de la gueule la première bouchée de ce pain, et si on le donnait à la fille du roi, elle recouvrerait tout de suite la parole. » Quant à l'infirmité du roi, le renard prétendit qu'en enlevant une certaine pierre qui était près de son palais, il jaillirait une source magnifique, laquelle avait la propriété de rendre la vue aux aveugles.

Quand le jour vint et que les bêtes se furent éloignées, l'Homme qui était sur l'arbre (la Vérité, comme dit le vieil auteur) se hâta de quitter sa place et se rendit au palais du roi. Il annonça qu'il savait le moyen de guérir Sa Majesté et de faire parler la princesse. Il fit enlever la pierre, l'eau jaillit; il s'en lava les yeux que les singes lui avaient crevés et retrouva sa bonne vue. Le roi suivit aussitôt l'exemple qui lui était donné et obtint le même résultat. L'Homme véridique, en faisant ce que le renard avait indiqué, donna ensuite la parole à la princesse et jouit de toutes les faveurs dont deux pareils services le rendaient digne. Un jour que bien vêtu il se promenait sur un beau cheval, escorté d'une nombreuse suite, il rencontra son ancien compagnon. Celui-ci, voulant savoir comment il était parvenu à une si bonne position, lui dit qu'il avait un fils aveugle et le pria de lui révéler quel remède il avait employé pour guérir la fille du roi. « Disant, comme toujours, la vérité, il raconte tout à son compagnon; celui-ci se rend à l'arbre; mais les animaux qui se sont aperçus qu'on a surpris leurs secrets, le voient, et, le prenant pour le coupable, le tuent<sup>(3)</sup>.

C'est bien le traducteur espagnol qui a ajouté l'histoire, puisqu'elle ne se trouve pas dans le récit latin d'EUDES<sup>(2)</sup>, non plus que dans le *Romulus*, auquel EUDES l'a emprunté<sup>(3)</sup> ou dans la copie qu'en a faite Jean de SCHEPPEY<sup>(4)</sup>.

Cette historiette nouvelle fait penser à un conte des *Mille et une nuits*, que SCOTT a tiré le premier du manuscrit Montague<sup>(5)</sup> et qui a passé de là dans les éditions de GAUTIER (VI, pp. 320-332); de

(1) DE PUYMAIGRE, *Les vieux auteurs castillans*. Paris 1862, II, pp. 11-13. Nous avons résumé la fin d'après le texte espagnol, dont DE PUYMAIGRE s'est écarté dans sa version.

Ce conte a aussi été traduit par KNUST dans le *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, VI, pp. 18-21. Le texte espagnol se trouve dans la *Biblioteca de autores esp.*, LI, pp. 551-552.

(2) HERVIEUX, *Les fabulistes latins*. Tome IV : *Eudes de Cheriton et ses dérivés*, pp. 201-202. — HERVIEUX ne dit rien de cette addition (pp. 106-109).

(3) HERVIEUX, IV, p. 165. La fable du *Romulus* se trouve, *ibidem*, II, pp. 139-140; 221-222; 244-245; 358-359 et 469-470.

(4) HERVIEUX, IV, pp. 428-429.

(5) SCOTT, *The Arabian nights Entertainments*. London 1811. Tome VI : *Tales selected from the manuscript of the 1001 Nights brought to Europe by Edward Wortley Montague, esq.*, pp. 215-228.

DESTAINS (VI, pp. 152-164); de LOISELEUR (pp. 717-720) et de HABICHT, édition de 1840, (XI, pp. 133-142).

COSQUIN (1) le résume fort bien comme suit :

Abou-Nyout (le Bienveillant), pressé par la soif, se fait descendre dans un puits par son compagnon de voyage Abou-Nyoutine (le Trompeur). Celui-ci coupe la corde et abandonne Abou-Nyout. Pendant la nuit, le malheureux, du fond de son puits, entend deux mauvais génies qui s'entretiennent du moyen de guérir certaine princesse et de découvrir certain trésor. Tiré du puits le matin par des voyageurs qui passent, Abou-Nyout met à profit ce qu'il vient d'apprendre et devient l'époux de la princesse.

Quelque temps après, il rencontre son ancien compagnon, réduit à mendier. Il lui pardonne et lui raconte tout. Mais, la nuit, les génies reviennent au puits, se plaignent de ce que leurs secrets ont été découverts, et, de colère, comblent le puits, écrasant sous d'énormes pierres le méchant Abou-Nyoutine, qui y était descendu pour épier leur conversation (2).

Parmi les nombreux contes que résume COSQUIN, on peut penser que la forme la plus ancienne de l'histoire est celle des *Mille et une nuits* ou plutôt celle de l'Inde, qu'il rapporte d'après l'*Indian antiquary* (3). La substitution des animaux aux esprits pourrait bien venir d'un conte Kamaonien (4), dans lequel on semble avoir voulu combiner la donnée primitive avec celle des récits où les animaux se plaignent de l'injustice des hommes.

On peut croire que les Arabes ont aussi adopté le conte nouveau, puisqu'on en retrouve trace en berbère (5) : il aura circulé oralement en Espagne et aura été utilisé par le traducteur espagnol d'Eudes DE CHERITON, parce qu'il pouvait assez naturellement éclairer la question qui est la base de l'histoire des singes, à savoir s'il vaut mieux mentir que dire la vérité.

Aux nombreux contes que donne COSQUIN à ce propos, on peut ajouter les observations d'OESTERLEY, dans son édition de *Pauli* (6) pp. 529-530 ; celles de KNUST, dans le *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, VI, pp. 21-22, et celles de KÖHLER, même revue, VII, pp. 6-13.

Ces auteurs ne pouvaient pas encore connaître le conte analogue (Beauce et Perche) qu'a publié la *Revue des traditions populaires* XI, pp. 361-363.

(1) *Contes populaires de Lorraine*, I, pp. 84-94 et II, p. 353. (Les deux soldats de 1689.)

(2) P. 90. — COSQUIN supprime avec raison la fin, qui semble être une addition postérieure, empruntée à l'histoire des *Deux sœurs jalouses*. (LOISELEUR, p. 720.)

(3) COSQUIN, p. 91.

(4) COSQUIN, p. 93.

(5) COSQUIN, p. 94. — Il est peut-être intéressant de rapprocher le conte du n° 143, 12 de notre *Bibliographie arabe*. (Tome II.)

(6) Notre *Bibliographie arabe*, II, n° 96.

Ils n'ont pas parlé non plus d'un passage du Talmud de Babylone, qu'il ne sera pas hors de propos de reproduire ici, parce qu'il semble avoir passé inaperçu jusqu'à présent. Nous l'empruntons à la traduction de M. SCHWAB (1).

R. Isaac ajouta (2) : Un ver fait autant souffrir le mort qu'une aiguille dans un corps vivant. Soit, dit-il, on a connaissance de sa propre douleur, mais non de celle d'autrui. Toutefois, le récit suivant semble prouver le contraire (3).

Comme il arriva à un homme pieux de donner un dinar à un pauvre la veille du nouvel an, pendant la famine, sa femme le gronda ; il alla donc passer la nuit au cimetière et il entendit que deux esprits causaient ensemble. L'un disait à l'autre : Viens, parcourons le monde et allons apprendre, en nous plaçant derrière le trône céleste, quelle punition va être infligée aux hommes. Je ne puis quitter, répond le second, parce que je suis enterré dans un lit de jons ; va donc, et tu me raconteras ce que tu auras entendu. A son retour, le premier esprit lui dit : J'ai appris que celui quiensemencera après la première pluie sera frappé de grêle. Celui qui avait écouté ce dialogue eut soin de n'ensemencer qu'après la seconde forte pluie ; aussi sa récolte seule fut épargnée. L'année suivante, il alla de nouveau passer cette première nuit de l'an au cimetière, et il entendit deux esprits causer ensemble. L'un disait à l'autre : Viens, parcourons le monde et allons savoir, en nous plaçant derrière le trône céleste, quelle punition va être infligée aux hommes ; et comme le second esprit ne pouvait quitter, le premier alla seul, et il lui raconta à son retour que ceux qui ensemenceraient après la seconde pluie verraient leur récolte consumée par le feu. Celui qui avait écouté ce dialogue eut soin d'ensemencer en temps opportun, et son champ seul fut épargné. Comment se fait-il, lui demanda sa femme, que l'année passée et cette année nos produits ont été seuls préservés de la destruction ? Il lui raconte alors tout ce qu'il avait entendu. Peu de temps après, dit-on, une discussion survint entre la femme de cet homme pieux et la mère du second esprit. Viens, dit la femme à la mère, je te montrerai que ta fille est enterrée dans un lit de jons (ce qui est un reproche). L'année suivante, ledit homme alla encore passer la nuit au cimetière pour entendre le dialogue des esprits. Viens, disait le premier à l'autre, allons entendre quelle punition va frapper les hommes. Laisse-moi, répondit l'autre, les paroles que nous avons échangées ont été entendues parmi les vivants. Tout cela ne prouve-t-il pas que les morts savent ce qui se passe ici-bas ?

Il semble bien qu'il y ait, dans ce récit, ou le germe ou l'écho de notre conte.

VICTOR CHAUVIN

Professeur à l'Université de Liège.

(1) *Traité des Berakhoth du Talmud de Jérusalem et du Talmud de Babylone*, traduit pour la première fois en français par MOÏSE SCHWAB. Paris, 1871, p. 296.

(2) *Traité Schabbath*, fol. 13<sup>b</sup> et 152<sup>a</sup>.

(3) *Recueil des maximes de R. NATHAN*, ch. III.



## LE FOLKLORE CHEZ NOS ÉCRIVAINS

M. PAUL GÉRARDY

### I

#### Les peupliers

O peupliers du bon printemps !  
De vert très pâle tout feuillus  
Ils disent leur chanson ténue  
Et se balancent en chantant.

Leur chant s'en va si frêle et lent,  
Comme une prière que l'on murmure  
Sous la brise subtile et pure,  
Un rêve de petit enfant.

Les peupliers du bon printemps  
Se balancent sur fond d'azur  
Et semblent en leur doux murmure  
Caresser le ciel en priant.

### II

#### Croix de bois

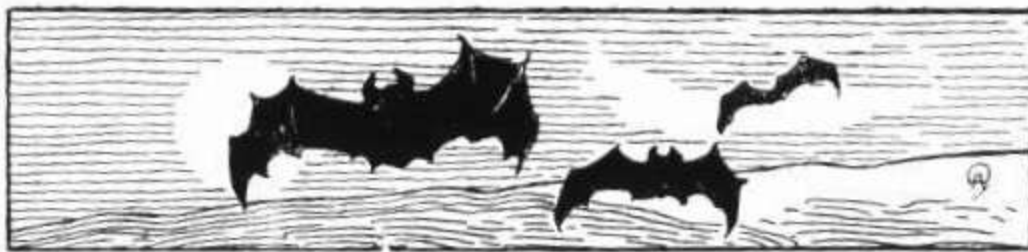
Il est des croix de bois si grandes  
Par les chemins de mon pays  
D'immenses croix de bois, si grandes,  
Avec des bondieux tout petits.

Et les petits bondieux de cuivre  
Par les hivers tout dédorés  
Claquent au vent et semblent vivre  
Sur le bois de vers dévoré.

Souvent par une main ils pendent  
Au seul clou qu'épargna le temps —  
Et les bras de la croix se tendent  
Toujours au loin, immensément.

J'admire dans ces croix trop grandes  
La naïve main qui les fit :  
La croix, la douleur, est si grande,  
L'homme, le souffrant, si petit !

Extraits de *Roseaux*. [cahiers de poésies, 1892-1894 : Les chansons naïves. Les croix. Les ballades naïves. Les chansons du Prince Lirelaire. A tous ceux de la ronde] par Paul GÉRARDY. — Paris, éd. du « Mercure de France » 1898. Un vol. prix fr. 3,50.



## USAGES FUNÉRAIRES A TOURNAI

DURANT LES XIV<sup>e</sup> ET XV<sup>e</sup> SIÈCLES

D'après les testaments aux archives communales de Tournai



LORSQU'UN malade approchait du terme de son existence, on faisait venir un prêtre pour le confesser et lui administrer les derniers sacrements. Puis, quand la mort avait accompli son œuvre, on appelait les Béguines chargées d'ordinaire de la veillée des morts et de l'ensevelissement, pendant lequel on brûlait souvent des parfums.

2. — L'ensevelissement se faisait autrefois, comme maintenant, dans un linceul de toile, sous lequel on plaçait parfois une toile cirée. Assez fréquemment, surtout lorsqu'il s'agissait de gens riches, le vêtement des religieux Augustins ou celui des Frères Mineurs se substituait au linceul de toile. Dans ce dernier cas, et afin de témoigner d'une humilité plus grande, le corps revêtu du costume religieux était roulé dans une natte de paille de blé que liait une corde. Lorsqu'on ensevelissait un prêtre on avait soin de le revêtir de ses habits sacerdotaux, amiet, aube, étole, chasuble, etc.

3. — Pour le porter en terre, il arrivait qu'on plaçât le corps, soit sur des planches que l'on mettait en terre avec lui, soit sur la civière des pauvres ou sur celle qu'on empruntait aux Frères Mineurs. Il était d'usage plus commun de se servir d'un cercueil de bois. Les cercueils étaient de deux sortes : le *plat tuisel* et le *tuisel à crête*. Le premier était formé d'une caisse longue dont le couvercle était parallèle au fond ; parfois même ce couvercle manquait ; le « plat tuisel » se consolidait au moyen de bandes de fer. Quant au *haut tuisel* ou *tuisel à crête*, son couvercle avait la forme d'un toit à double versant que surmontait d'ordinaire un crétage.

4. — Sur le cercueil se posait le poêle ou drap mortuaire, dont la couleur, ainsi que celle de la croix qui le décorait, variait suivant les époques : drap d'or, drap gris, brun, etc. ; croix écarlate, blanche ; brodures de soie de couleur, etc. Le jaune d'or paraît avoir été la couleur de deuil dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Le cercueil d'un prêtre était recouvert d'un poêle de couleur bleue. Sur le poêle d'un noble étaient brodées ses armoiries. Parfois on plaçait entre le *tuisel* et le drap, une autre pièce d'étoffe blanche. Les draps mortuaires étaient aussi quelquefois multiples. On a constaté (une seule fois) de voir substituer à la croix d'étoffe placée sur le drap, une croix de paille. Au XIV<sup>e</sup> siècle, le poêle était acheté par les familles riches ; les gens simplement aisés usaient du poêle de l'église moyennant rétribution ; quant aux pauvres, ils avaient droit d'user gratuitement des poêles légués pour cet usage aux paroisses.

5. — Pendant que s'exécutaient les différents actes dont on vient de parler, on faisait « semoncer » ou annoncer par la ville le décès du défunt, et en même temps on invitait à assister à son « service » (1). Pour ce qui concernait les confréries et les corporations, c'étaient les valets respectifs de ces associations qui remplissaient la besogne. On agissait de même pour la messe de fin de mois. Ajoutons, pour terminer ce qui concerne les convocations aux funérailles, (2), que souvent on y interdisait la présence des femmes.

6. — Les membres de la famille qui devaient prendre part au cortège funéraire revêtaient le deuil, qui se portait en noir : les premiers deuilants avaient le manteau et le chapeau sur la tête. Un testament de 1411 ordonne la présence de deux *embroncqués* (c'est-à-dire sombres, mornes) vêtus de noir. Le document les cite. On se demande si ce sont des sortes de pleureurs.

C'est d'ordinaire les « Anciens bourgeois » qui étaient chargés de porter les morts en terre. Cette règle subissait pourtant de nombreuses exceptions ; ainsi, c'étaient souvent les confrères qui se chargeaient de ce soin dans les confréries et les corporations. Parfois aussi on réclamait pour cette besogne les religieux ou les béguines.

7. — L'usage de déposer des couronnes et des fleurs sur les cercueils était réservé aux jeunes filles, pour signifier, disent les vieux textes, « qu'elles estoient pucielles ».

8. — Au départ de la maison mortuaire, le corps du défunt était

(1) On appelle « service » également à Liège, la messe d'obsèques.

(2) [Il serait intéressant de savoir par qui étaient « semoncés » les décès des non associés, si la « semonce » était faite à domicile ou publiquement, en rue, et, au cas où les crieurs portaient un vêtement spécial, quel était ce costume. Les documents publiés manquent de détails à cet égard. Il est cependant probable que la « semonce » était privée. Voir à ce sujet *Jadis*, t. I (1897), p. 37. — O. C.]



précédé de la croix accompagnée de deux flambeaux que portaient souvent les enfants de chœur. A ces deux flambeaux s'en joignait presque toujours un plus ou moins grand nombre d'autres, suivant la situation du défunt, et peut-être aussi la vanité des familles. Ajoutons à ce luminaire les torches des corporations et des confréries, ainsi que les drapeaux et les gonfanons de ces dernières.

Ce cortège se trouvait parfois encore augmenté. Par exemple, quand il s'agissait d'un prêtre, on portait en avant, après la croix et les flambeaux, un calice de cire. Un testateur, voulant rappeler après sa mort qu'il avait été pèlerin à Jérusalem, ordonna qu'on portât à son enterrement deux palmes, souvenir de son voyage d'outremer. Souvent on trouve trace du port devant le cercueil d'objets divers légués aux églises.

A cette portion du cortège, il faut joindre le clergé paroissial qui accompagnait le défunt depuis la maison mortuaire jusqu'au cimetière. Lorsque l'enterrement avait lieu chez les Frères Mineurs, les religieux de l'ordre se substituaient au clergé paroissial. Lorsqu'une personne décédée à Tournai avait désigné une localité voisine pour y être inhumée, le corps était posé sur un chariot sur le devant duquel prenait place le porte-croix ; quatre porteurs de flambeaux flanquaient les quatre coins du char. Quant au prêtre, il chevauchait à la suite du cortège.

9. — On rencontre peu de renseignements relatifs à la sonnerie des cloches après le trépas et durant les funérailles. La durée des sonneries dépendait de la classe de l'enterrement. On peut constater que lorsque le corps du défunt était transporté au dehors de la ville, on faisait sonner les cloches des églises et des couvents près desquels passait le défunt.

10. — L'usage de répandre de la paille à l'occasion des funérailles était très développé. On en répandait non seulement dans la maison mortuaire, autour du cercueil, mais aussi à l'église. On y faisait une sorte de litière, nommée « la couche » sur laquelle on posait le cercueil, lorsque le corps y était apporté, ce qui n'était pas toujours le cas. Mais la « couche » se faisait aussi en l'absence du corps, et le « remplaçait » comme disent les textes, notamment aux vigiles que chantait le clergé paroissial pendant la nuit précédant la levée du corps et lors des obits de fin du mois (*trentel*) ou du bout de l'an (*annuel*) qui était le plus ordinaire. Parfois, en l'absence du corps, la « couche » était une simple croix de paille. On répandait également de la paille sur les sièges et les bancs où la famille prenait place (1).

(1) [Aucun texte ne parle de paille répandue sur les chemins. On ne sait pas non plus si la paille était brûlée après avoir servi. — O. C.]

11. — A la maison mortuaire, on faisait une sorte de chapelle ardente. Chaque couche mortuaire était garnie de cierges de différentes espèces : on y rencontre des flambeaux, des torches, des *estaveux*, des chandelles et des *coppons*. Chacun de ces termes avait une signification spéciale, qu'on n'a pu déterminer. On sait seulement que les *coppons* étaient de petits cierges que l'on tenait en main pour aller à l'offrande.

12. — Lors des messes du mois et des anniversaires, les « fos-siers » et les « cloquemans », après avoir lavé et nettoyé la lame funéraire du défunt, avoir fait la couche et disposé les bancs pour la famille, plaçaient sur cette lame deux grands chandeliers de fer (les églises paroissiales en conservent de curieux spécimens), et y disposaient des flambeaux qui restaient allumés durant le service et les prières que le clergé venait réciter sur ces lames. Lorsqu'il s'agissait des funérailles d'une personne noble, les quatre angles de la couche étaient décorés : les armoiries y figuraient sur des croix de bois. Ce que les testaments appelaient *traveillons* représente probablement les pièces de bois qui réunissaient les croix et sur lesquelles se plaçaient des torches. Cet appareil se nomme encore un « travail » (1). Au moment de l'offrande, quand on célébrait les funérailles d'un chevalier, on amenait dans l'église son cheval richement caparaçonné ; et afin de faciliter à l'animal la traversée du pavement, on disposait des nattes sur le sol.

Il n'est pas possible de déterminer, d'après les testaments publiés, si le corps était présent à la messe du jour de l'enterrement. Certains documents demandent que « si la chose est possible » le corps soit présent ; il semble donc que le « service » se célébrait d'ordinaire en l'absence du corps (2). Quoi qu'il en soit, on peut constater que plusieurs messes étaient célébrées en différentes églises le jour de l'enterrement. Ce que les textes appellent la « messe du corps » et où sans doute le corps était présent, était souvent une messe basse, dont la rémunération était parfois soldée en vin. Lorsque le service était célébré à plusieurs prêtres et accompagné de chant, le clergé, à la fin de la messe, allait « chanter les commendasses » autour de la couche, puis accompagnait le corps jusqu'à la fosse. Si l'enterrement avait précédé le service, cette cérémonie du chant et des dernières prières se passait également et de la même façon.

(1) [Cet appareil présente une certaine analogie avec le « travail » du maréchal-ferrant, nommé à Liège *trava*. — O. C.]

(2) [Beaucoup de lettres de faire part, à Liège, annoncent que la messe d'ob-sèques « le corps présent », sera dite en telle église, à telle heure, tel jour. Il est permis de croire qu'autrefois il n'en était pas toujours ainsi : car à quoi bon le spécifier ? Si on le fait actuellement (sans aucune nécessité puisque le corps est toujours présent) c'est par habitude. — O. C.]

13. — Quant à « l'offrande », qui se fait encore dans nos services mortuaires, elle avait lieu aussi autrefois. Pour se rendre à l'offrande, on tenait en main un *coppou*, sorte de cierge. Les dons qu'on faisait étaient parfois en nature.

14. — Neuf documents seulement (sur 1219) parlent du diner ou repas des funérailles, en fixant le coût, désignant les convives, le remplaçant par des dons à des œuvres pies. Un testament spécifie qu'on ne doit faire qu'un seul repas; peut-être était-il d'usage d'en faire aussi à l'occasion des obits anniversaires. On ne peut nier, *a fortiori*, la coutume du repas des funérailles: les testaments n'en parlent que quand on a à restreindre ou à rectifier l'usage, suivant des circonstances particulières ou des goûts personnels.

D'après A. DE LA GRANGE, *Choix de testaments tournaisiens antérieurs au XVII<sup>e</sup> siècle*, dans « Annales de la Société histor. et archéol. de Tournai » 2<sup>e</sup> série, t. II (1897) pp. 5 à 365. — Nous avons repris l'avant-propos de cette publication, en élaguant le texte et reclassant les faits, et en ajoutant quelques détails retrouvés plus loin dans les notes ou dans les documents, grâce à l'excellente table analytique qui termine ce travail. — O. C.



## NOTES ET ENQUÊTES

14. **LES MYRTILLES.** — A propos de l'article ci-dessus, p. 111, sur la cueillette des myrtilles, voici quelques notes complémentaires. D'abord, on ne cueille généralement plus les myrtilles à la main, ce serait trop long. On emploie à cet effet des *peignes* spéciaux, qu'on fait glisser le long de la plante, celle-ci étant inclinée au-dessus d'un panier où se recueille le fruit. Par ce moyen, beaucoup de feuilles se mêlent aux fruits, on fait le triage à la maison. Les myrtilles rouges se nomment, à Spa et à Aywaille, des « pois de coq ». On en fait des conserves qu'on mange avec les viandes. J'en ai goûté cette année à Aix-la-Chapelle avec du lièvre. A. HAROU.

15. **LA COUQUE DE DINANT.** — Nous en avons parlé l'an dernier à pareille époque (ci-dessus t. V, p. 193 et suiv.) Voici d'intéressants détails complémentaires, d'après un article de M. Aug. Hock que publiait *L'Express*, journal liégeois, dans son numéro du 5 décembre courant.

La couque de Dinant est mince, cassante, d'un jaune brunâtre à l'envers qui porte toujours un dessin relief, plutôt blanchâtre au revers, qui est uni et sans empreinte. Les formes sont très variées; des figures de saints, notamment de saint Nicolas, cher aux enfants, de saint Lambert, patron de l'évêché de Liège, et de saint Perpète, patron des Dinantais; des bonshommes, des dames en grand costume du bon vieux temps, le plus souvent des poissons, divers animaux, des bouquets de fleurs et de fruits dans un cadre rond, surtout des cœurs enflammés<sup>(1)</sup>. Sur les anciens moules figurent des têtes casquées d'empereurs romains, des sujets mythologiques, etc

Dans les derniers temps, on s'est mis à représenter des vues de villes ou de châteaux, des tableaux de tout genre, le roi et la reine, tel personnage célèbre. Rien n'a été changé à la fabrication de la pâte, mais on a visé de plus en plus à l'élégance du dessin.

Il y a des couques de toute dimension et de tout poids; celles que saint Nicolas apporte aux enfants le 6 décembre dépassent souvent le diamètre d'une roue de brouette, et pèsent jusqu'à quatre ou cinq kilogrammes. Le poids était indiqué par des points creux, à l'époque où l'on pesait par livres.

Nos lecteurs savent que la préparation des « couques » se trouve apparentée aux « dinanderies » ou ouvrages en cuivre battu, industrie locale qui

(1) [Il faut y ajouter une méchante reproduction du célèbre tableau de Vielvoye représentant une « botresse agaçant un braconnier »; elle est accompagnée, en relief, toujours, du distique wallon: *Dix-sept patârd et ine aidan Po ine robette et on galand* « Dix-sept patârd et un aidan Pour un lapin et un amoureux ». (Un patârd valait quatre aidans ou six centimes de notre monnaie actuelle.) Nous ignorons le sens de cette singulière estimation. Serait-ce une manière d'indiquer l'ancien prix des « couques » de cette grandeur? — O. C.]

était déjà célèbre au 12<sup>e</sup> siècle. On remarquera que le dessin s'imprime sur la pâte à l'état solide et qu'au reste il y avait autrefois trois espèces de moules, les uns creusés dans le métal coulé, cuivre ou plomb, d'autres en terre cuite, d'autres enfin travaillés au marteau dans des lames de cuivre. Certains boulangers de Dinant possèdent encore des moules fort anciens, les uns en cuivre, les autres en plomb, d'autres enfin en terre cuite. On y retrouve, nous apprend un honorable archiviste dinantais, les têtes coiffées de casques, les saint Lambert, les ornements et les sculptures qui ornent les plats, les bassins, etc., conservés dans les musées. La conclusion saute aux yeux : l'industrie des couques est la petite sœur de la dinanderie métallique. Elles sont contemporaines ou peu s'en faut ; l'une est une application de l'autre. Les objets domestiques en cuivre battu travaillé ou repoussé, présentent en creux, à la surface inférieure, les mêmes figures qui s'arrondissent en bosse à la face supérieure. Les boulangers ont été tout naturellement amenés à faire marteler des dinanderies à leur usage, comme nos cuisinières donnent une forme plus ou moins élégante à leurs pâtés, au moyen de moules métalliques.

Les guerres intestines, les vicissitudes politiques firent grand tort à l'industrie des dinanderies ; le sac de Dinant par Charles-le-Téméraire (1467) lui porta un coup mortel. La corporation des batteurs de cuivre se reconstitua il est vrai, au xvii<sup>e</sup> siècle, mais les jours de splendeur étaient passés. On travailla encore pour les églises mais ce furent surtout les moules à couques qui conservèrent leur vogue. Aujourd'hui on ne les fabrique même plus en détail ; les artistes creusent les dessins sur le bois de poirier.

L'industrie des gâteaux resta longtemps le privilège de certaines familles ; on cite notamment les Lahaye et les Fresse, qui augmentèrent la fabrication par leur activité et les nouveaux dessins d'ornementation. Peu à peu, tout le monde s'en mêla ; cependant l'exportation, au siècle dernier, ne s'étendait guère au-delà des limites de la principauté de Liège. Elle a pris, de nos jours, une extension beaucoup plus grande. Une fois qu'on eut renoncé aux anciens sujets, on ne s'arrêta plus ; de véritables artistes ont travaillé pour les pains d'épice.

Terminons par un mot en faveur de cette industrie : le pain d'épice de Dinant, *authentique*, se conserve plus d'une année sans la moindre altération — et il se vend un tiers moins cher que les « couques » d'autres pays !...



## TABLE DES MATIÈRES

### I

#### Littérature orale.

##### 1. Contes, fables et légendes

CONTES DU HAINAUT (Jules Lemoine). — I. Le loup, la gade et les gadelots, 92. — II. Le loup puni, 93. — III. Les petits anges blancs et les petits diables noirs, 94. — IV. Histoire de Rougecul et de son sifflet, 97. — V. La vieille devenue singe, 154. — VI. Le loup et les trois pourcias, 155. — VII. La sottie fiancée, 170.

CONTES DIVERS. — Pacolet et les Mille et une Nuits (Victor Chauvin) 5; Abou-Nioute et Abou-Nioutine (id.) 188. — Le marchau et les souhaits (Edm. Étienne) 135.

FABLES. — Le renard et le limaçon (O. Colson) 48. — Le loup, la gade et les gadelots (Jules Lemoine) 92. — Le loup puni (id.) 93. — Le loup et les trois pourcias (id.) 155.

RANDONNÉES. — Pauqui-Pauquette (Jos. Defrecheux) 67. — La petite maison (id.) 160.

LES POURQUOI. — St-Martin et St-Brice (Ach. Noël) 34.

LÉGENDES LOCALES. — I. La chapelle de Lorette, à Rochefort (Ant. Leroy) 37 ; voir aussi 143. — II. Les Templiers de Loverval, 38. — III. La colline hantée, à Buzin-Failon, 38. — IV. Li cou Delyâ, à Vottem (O. Colson) 39. — V. Li diale de Fond-dè-Vivi, à Cheratte (O. Colson) 49. — VI. Le trou de la Marie, à Habay-la-Vieille, 50. — VII. Li bierdji d' Mousny (O. Colson) 50. — VIII. Histoire de Jean Godimus (J. Chot) 71. — IX. Le trou du Serpent, à Court-St-Etienne (Ad. Mortier) 121. — X. Le curé de Mazée (Jos. Chot) 124. — XI. Le meunier des Fonds-de-Qwâreux (O. C.) 126.

LÉGENDES DE SORCELLERIE. — Jeunes sorcières, 77. — Ameil-à-l'œil, 116. — Le meunier des Cawettes, à Ville-sous-Bois, 146. — Le sire de Roiseux, 147. — L'église d'Avioth, 149. — Le diable dupé par la femme, 150.

LÉGENDES DIVERSES. — La vocation de Marie-Madeleine (Alph. Bayot et P. Van Damme) 46. — Le parjure des Trois Rois (O. C. et P. Van Damme) 118. — Les nains aux épis (O. C.) 144. — Légendes de St-Ghislain, 161 et suivantes. — Légendes de St-Nicolas, 182 et suivantes.

### 2. Chansons et musique.

CHANSONS RELIGIEUSES. — La vocation de Marie-Madeleine (Alph. Bayot et P. Van Damme) 46. — Le parjure des Trois Rois (O. C. et P. Van Damme) 118. — Saint Nicolas et les trois petits enfants, 182.

ROMANCES. — Les garçons de chez nous (O. C. et P. Van Damme) 20. — L'autre jour il me prit envie (ibid.) 90. — Bon, bon, si l'amour vous gêne (O. C.) 157.

RONDES A BAIERS (O. Colson.) — Qui mettrons-nous à la chandelle, 105. — J'ai un beau bouquet de fleurs, 106. — La plus gentille à mon gré, 106.

RONDE A DANSER. — La bergère et le chaton (O. C.) 152.

DIVERSES. — Chanson de conscrits (J. Dewert) 36. — Chanson du jeu « le marions-nous » (Edm. Passagez) 45. — Crémignon : Bon, bon, si l'amour vous gêne (O. C.) 157.

### 3. Satires et facéties.

LES BÉOTIENS DE DINANT (O. Colson). — La perche trop longue, 141. — Une question de bouts, 141. — Le poisson et la gatte, 141. — Le moineau abattu, 142. — Le copère en ribotte, 142.

FACÉTIES DE CHASSEURS (O. Colson). — Le chasseur et les clous, 158. — Le chien d'arrêt, 158. — Le chasseur maladroit, 159. — Un assaut de vanteries, 159. — Les deux sangliers, 159.

DIVERS. — Un singulier blasonnement (O. C.) 144. — Facéties sur le diable dupé, 149 à 151. — Les Trois qui s'en vont en Paradis, conte-atrape nivellois (G. Willame) 176.

### 4. Prières, proverbes, formulettes, énigmes.

PRIÈRES. — Facétieuse de Zabai, 24. — Oraison à Saint-Hubert (O. C.) 100. — Pour obtenir une heureuse délivrance, 164.

FORMULETTES. — De souhait à la fête patronale, 41 et suivantes. — Du hoquet, 53. — De l'éternuement, 54. — De salutation, 176 notes.

PROVERBES ET DICTONS. — Relatifs à la sorcellerie, 78 et suiv., 113. — Sur le temps, les saisons, l'approche de l'hiver, 172.

ÉNIGMES POPULAIRES DIVERSES, 64.

## II

### Croyances et usages

RELIGION. — Li beuquai, objet de piété (F. Jacques) 33. — La vocation de Marie-Madeleine (Alph. Bayot et P. Van Damme) 46. — Dieu vous bénisse (O. C.) 54. — Le cochon de St-Antoine (G. Willame) 52 (Jules Dewert) 96 (O. C.) 179. — Le parjure des Trois Rois (O. Colson et P. Van Damme) 118. — St-Ghislain, en Hainaut et en Brabant (Edm. Passagez) 16. — Saint Nicolas, bienfaiteur des enfants et des jeunes filles (O. Colson) 181. — Le diable : et les sorciers, 77, 113, 146 ; dupé par le maréchal, 135 ; dupé par la femme, 150. — Dieu et St-Pierre sur terre, 135.

SORCELLERIE (O. Colson). — Etat actuel de la croyance, 57. — Sorciers et sorcières, 59. — Représailles contre eux, 62, 143. — Les professions et la sorcellerie, 73. — Jeunes sorciers et jeunes sorcières, 76. — Moyens de reconnaître sorciers et sorcières, 77. — Leur recrutement, 113. — Les conventions avec Satan, 146.

ÊTRES MERVEILLEUX. — Pacolet et les Mille et une Nuits (Victor Chauvin) 5 ; voir aussi 192. — Vilain Machoucq (Cl. Lyon) 111. — Li gâye monsieu, 116. — Vert-boue, 150.

MÉTÉOROLOGIE. — Les saisons, l'approche de l'hiver (J. Dewert) 172.

JEUX ET FÊTES. — Le bistoquage, coutume hennuyère (Edm. Passagez) 141. — Le jeu du « marions-nous » (id.) 145. — La fête patronale, à Haut-Fays (A. Harou) 89. — Rondes à baisers (O. C.) 105. — Ronde à danser (O. C.) 152. — Lu cûhnée, usage de Malmédy (H. Bragard) 166. — La tenderie aux alouettes, 179.

CUISINE. — Les myrtilles, cueillette et préparation (X.) 111 (A. Harou) 199. — Lu cûhnée des pommes de terre, à Malmédy (H. Bragard) 166. — Repas des funérailles, à Tournai autrefois, 198. — La couque de Dinant, 199.

MÉDECINE. — Recettes de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle (A. Weber) 25. — Dieu vous bénisse : L'éternuement (O. C.) 54.

LINGUISTIQUE. — Le langage des bébés (O. C.) 129. — Li pârler tchutchu (Ch. Bartholomez) 133.

TYPES POPULAIRES. — Zabai li r'côpresse (O. C.) 22.

DIVERS. — Sur le mot « mascotte » (O. C.) 53. — Usages funéraires à Tournai durant les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, 194.

## III

### Varia

NOTES ET ENQUÊTES. — Le cochon de St-Antoine (G. Willame) 52. (Jules Dewert) 96 (O. C.) 179. — Sur le mot « mascotte » (O. C.) 53. — Dieu vous bénisse (O. C.) 54. — Vilain Machoucq (Cl. Lyon) 111. — Les myrtilles (X...) 111, (A. Harou) 199. — Un dessin de Rops, 143. — La chapelle de Lorette

à Rochefort, 143. — Meurtre d'une sorcière, 143. — Les nains aux épis, 144. — Un singulier blasonnement, 144. — La tenderie aux alouettes, 179. — La couque de Dinant, 199.

LE FOLKLORE CHEZ NOS ÉCRIVAINS. — M. Lucien Colson, 69. — M. Joseph Vrindts, 102 (voir 100). — Fl. Lebierre, 167, 168. — M. Paul Gérardy, 192.

BIBLIOGRAPHIE. — *Bibliographie des ouvrages arabes*, etc. par V. Chauvin (Jos. Defrecheux) 103. — *Lingage des fleurs* par Vrindts (O. G.) 109. — *Le folk'lore de l'île de Kythnos* par Hautteœur (O. G.) 180.

## IV

## Dessins nouveaux

Par Félicien Rops. — « Maternité », p. 138; voir aussi 143.

Par Aug. DONNAV. — Li bierdji d' Mousny, 51. — « Cachet » de *Wallonia*, 70. — Cul-de-lampe, 68.

Par J. HEYLEMANS. — Lettrine S, 93.

Par Edmond DELSA. — Crémignon, 153.

DIVERS. — Vues des Fonds-de Qwäreux, 127, 128.

## Errata du tome VI

Page 21, au 2<sup>e</sup> couplet, dernier vers, lisez : « Bonjour mon père, où est ma chère ». — Page 24, dernier alinéa : la rue Zabai part de la rue St-Léonard et aboutit à la rue Morinval. — Page 62, ligne 11 en remontant, au lieu de « lait bouillon » lisez « lait bouillant ». — Page 146, dernière ligne de la note, au lieu de « sans y avoir » lisez « sans y voir ». — Page 161 à la signature de la note (3) au lieu de EM. P. lisez E.M.P., signataire de l'article. Donnez à cette note le chiffre (2) et à la note indiquée (2) donnez le chiffre (3) — c'est-à-dire intervertissez les deux lignes.

Table des cinq premières années : au mot « feuille de l'arbre, énigme » au lieu de V, 91, lisez IV, 91.

